

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 7 AVRIL 2022**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 27

Convocation du 30.03.2022  
Affichage du 30.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 30.03.2022, affichée le 30 février 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe Mme BRAULT Roselyne, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M SOUTIF Patrick (premier adjoint) remplace M COUDRAY Pascal, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUYOT Philippe, Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Jean Claude JUSZEZAK est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.04.092  
DEMARCHE OSE - EX ORNE INITIATIVE**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil, tel que présenté dans le document remis préalablement à cette séance, de l'évolution de l'association « Initiative Orne », qui s'est transformée en « OSE, Orne Solidaire par l'Entreprenariat » pour se consacrer au soutien de demandeurs d'emploi souhaitant créer pour reprendre des entreprises.

Cette association appelle l'ensemble des EPCI de l'Orne à soutenir son action via l'adhésion et une cotisation à hauteur de 0.10 € par habitant.

**Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- De soutenir cette initiative
- D'adhérer à l'association OSE
- De valider le principe d'une cotisation de 0.10 € par habitant

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

